



**Road Safety**

Information: 1-800-333-0371

---

## **Cross Border Shopping Is Not the Best Deal for Your Child's Safety**

Cross border shopping may be cheap and convenient, but when it comes to buying a child's car seat or booster seat for use in Canada, Transport Canada warns consumers that it is illegal.

Transport Canada is receiving a significantly increased number of inquiries from parents and caregivers who have either purchased a seat, or are considering purchasing a seat from outside of Canada. The Department is also seeing an increase in the number of reports from Canada Border Services Agency (CBSA) officers and from certified child passenger safety technicians that seats purchased in other countries are being privately imported into Canada and are showing up at car seat clinics across Canada.

Transport Canada is concerned that parents and caregivers may not know that it is illegal to import and use in Canada a seat that does not comply with Canadian standards. Many consumers are looking south of the border and in other countries for the best buy without knowing all of the facts. Child seats and booster seats sold in the U.S. and other countries do not meet Canadian federal regulations and, under provincial and territorial legislations, are illegal to use in Canada.

Child or booster seats purchased outside Canada, including those purchased online from non-Canadian vendors, do not comply with Canada's [Motor Vehicle Restraint Systems and Booster Cushions Safety Regulations](#) (RSSR) and the applicable Canada Motor Vehicle Safety Standards (CMVSS), and thus do not carry the National Safety Mark. Every country has its respective child seat standards. Canadian regulations are rigorous and differ from those in other countries. For example, U.S. certified booster seats allow for a lower weight limit than Canadian standards.

The use of non-compliant child seats may not only jeopardize children's safety and pose a serious danger to the public, but it may also result in repercussions such as:

- Confiscation of the seat at the border or after it has entered Canada;
- Fines and/or demerit point penalties;
- Reduced or voided insurance coverage for injury or death; and
- Possible criminal charges and/or civil litigation.

Additionally, if the seat is purchased outside of Canada and a recall notice is issued, the parent or caregiver may not be informed of the recall or have recourse against the manufacturer.

In summary, when purchasing a child seat for use in Canada, parents and caregivers should look for the National Safety Mark label attached to the seat, indicating that the seat complies with Canadian regulations and standards, and is therefore legal for use in Canada. When shopping online for a child seat, please ensure that the vendor is offering a seat that is certified to Canadian standards and carries the National Safety Mark.

National Safety Mark



Transport Canada takes this opportunity to remind parents and caregivers to always use a child seat appropriate for your child's development, weight and height, and to ensure that the child seat is used and installed correctly in the vehicle in accordance with the child seat manufacturer's instructions.

For more information about child seats and child passenger safety, visit Transport Canada's Child Safety Web page at [www.tc.gc.ca/roadsafety/childsafety/menu.htm](http://www.tc.gc.ca/roadsafety/childsafety/menu.htm), or call Transport Canada's Road Safety Information Centre at 1-800-333-0371 (toll-free in Canada).

Note: This consumer information notice was developed in collaboration with the BCAA Traffic Safety Foundation (TSF). To learn more about BCAA Traffic Safety Foundation's comprehensive Child Passenger Safety Program, please visit their Web site at: [www.ChildSeatInfo.ca](http://www.ChildSeatInfo.ca).



**Sécurité routière**

Information : 1-800-333-0371

---

## **Les achats outre-frontière ne sont pas ce qu'il y a de mieux pour la sécurité de votre enfant**

Les achats outre-frontière peuvent être une option économique et alléchante, mais lorsque vient le temps de se procurer un siège d'auto pour enfant ou un coussin d'appoint devant être utilisé au Canada, Transports Canada avertit les consommateurs que cela est illégal.

Transports Canada reçoit un nombre beaucoup plus élevé de demandes de renseignements de la part de parents et tuteurs qui ont fait l'achat ou envisagent de faire l'achat d'un siège pour enfant ou d'un coussin d'appoint à l'extérieur du Canada. Le Ministère a aussi constaté que les agents de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et les techniciens certifiés en sécurité des enfants à bord des véhicules signalaient un plus grand nombre de sièges pour enfant achetés dans un autre pays et importés en personne au Canada et que les cliniques de vérification de sièges d'auto pour enfants au Canada comprenaient davantage de sièges du genre.

Transports Canada s'inquiète du fait que certains parents et tuteurs pourraient ne pas savoir qu'il est illégal d'acheter et d'utiliser au Canada un siège pour enfant ou un coussin d'appoint qui n'est pas conforme aux normes canadiennes. De nombreux consommateurs envisagent d'acheter un siège ou un coussin au sud de la frontière ou dans un autre pays pour faire des économies, sans connaître tous les faits. Les sièges pour enfant ou coussins d'appoint vendus aux États-Unis et dans d'autres pays ne respectent pas la réglementation fédérale canadienne et, en vertu des lois provinciales et territoriales, il est illégal de les utiliser au Canada.

Les sièges pour enfant et les coussins d'appoint achetés à l'extérieur du Canada, y compris ceux achetés en ligne de vendeurs non canadiens, ne sont pas conformes au [Règlement sur la sécurité des ensembles de retenue et des coussins d'appoint \(véhicules automobiles\)](#) (RSER) et aux *Normes de sécurité des véhicules automobiles du Canada* (NSVAC) applicables, et ne portent donc pas la marque nationale de sécurité. Chaque pays a ses propres normes sur les sièges pour enfant. La réglementation canadienne est stricte et elle diffère de celles des autres pays. Par exemple, les coussins d'appoint certifiés aux États-Unis ont une limite de poids inférieure moins élevée que ce que permet les normes canadiennes.

Non seulement l'utilisation d'un siège non conforme peut compromettre la sécurité de l'enfant et présenter des risques sérieux pour le public, elle peut aussi avoir les répercussions suivantes :

- Confiscation du siège à la frontière ou une fois entré au Canada,
- Amendes et/ou points d'inaptitude,
- Couverture d'assurance réduite ou nulle en cas de blessure ou de décès,
- Accusations criminelles et/ou contentieux civils.

De plus, si le siège ou coussin est acheté à l'extérieur du Canada et qu'il y a un rappel, les parents ou tuteurs pourraient ne pas en être informés ou ne pas avoir de recours contre le fabricant.

En bref, lors de l'achat d'un siège pour enfant ou d'un coussin d'appoint devant être utilisé au Canada, les parents et tuteurs doivent vérifier qu'il porte l'étiquette de la marque nationale de sécurité, ce qui prouve qu'il est conforme à la réglementation et aux normes canadiennes et qu'il peut être utilisé légalement au Canada. Au moment de magasiner en ligne, il faut s'assurer que le vendeur offre un siège certifié selon les normes canadiennes et portant la marque nationale de sécurité.

Marque nationale de sécurité



Transports Canada profite de l'occasion pour rappeler aux parents et tuteurs de toujours utiliser un siège pour enfant qui convient au développement, au poids et à la taille de l'enfant, et de s'assurer que le siège pour enfant est utilisé et installé correctement dans le véhicule, conformément aux instructions du fabricant du siège.

Pour en savoir plus sur les sièges pour enfant et la sécurité des enfants, visitez la page Web de Transports Canada à l'adresse suivante : [www.tc.gc.ca/securiteroutiere/securitedesenfants/menu.htm](http://www.tc.gc.ca/securiteroutiere/securitedesenfants/menu.htm), ou appelez le centre d'information sur la sécurité routière de Transports Canada au 1-800-333-0371 (sans frais au Canada).

Note : Cet avis aux consommateurs a été préparé en collaboration avec la BCAA Traffic Safety Foundation (TSF). Pour en savoir plus sur le programme de sécurité des enfants à bord des véhicules de la BCAA Traffic Safety Foundation, visitez leur site Web à l'adresse suivante : [www.ChildSeatInfo.ca](http://www.ChildSeatInfo.ca).